

**Arrêté du 4 février 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription  
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes  
NOR : JUSC1303168A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;*

*Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;*

*Vu l'arrêté du 5 février 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon;*

*Vu l'arrêté du 24 janvier 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon;*

*Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Lyon et du procureur général près ladite cour, en date du 29 janvier 2013 ;*

*Vu les propositions de la présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, en date du 15 mai 2012 ;*

*Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Lyon, en date du 19 décembre 2012 ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon :

En qualité de président

M. François MARTIN, conseiller à ladite cour, titulaire.

M. Jean-Paul TOURNIER, président de chambre à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Philippe BONNIN, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, titulaire.

M. Pierre THIERRY, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Jean-Pierre VIENNOIS, professeur des universités à l'université Jean Moulin – Lyon III, titulaire.

M. William DROSS, professeur des universités à l'université Jean Moulin – Lyon III, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Yves CHAVENT, président du tribunal de commerce de Lyon, titulaire.

M. Bernard GUTH, chargé de mission partenariats socio-économiques à l'université de Lyon I, titulaire.

M. Bernard FLEUR, juge au tribunal de commerce de Lyon, suppléant.

M. Philippe GUERAND, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Alain ROUX, commissaire aux comptes à Lyon, titulaire.

M. Jean-François MALLÉN, commissaire aux comptes à Belleville-sur-Saône, suppléant.

**Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 4 février 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
et par délégation,  
La sous-directrice du droit économique,

**Aude AB-DER-HALDEN**